

Arrêté ministériel du 5 décembre 2019 abrogeant l'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant accréditation des programmes d'études menant au Bachelor « Manager de Chantier » et au Master « Management de l'Innovation, parcours type : Management de la Qualité » offerts par l'établissement d'enseignement supérieur spécialisé « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) ».

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre III portant sur les modalités d'implantation de formations d'enseignement supérieur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 août 2016 portant sur l'accréditation d'institutions et de programmes d'enseignement supérieur étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant accréditation des programmes d'études menant au Bachelor « Manager de Chantier » et au Master « Management de l'Innovation, parcours type : Management de la Qualité » offerts par l'établissement d'enseignement supérieur spécialisé « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » ;

Considérant que l'établissement d'enseignement supérieur spécialisé « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » n'a pas démontré, pièces à l'appui, la satisfaction des conditions visées à l'article 2 de l'arrêté ministériel précité du 6 juillet 2018 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

L'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant accréditation des programmes d'études menant au Bachelor « Manager de Chantier » et au Master « Management de l'Innovation, parcours type : Management de la Qualité » offerts par l'établissement d'enseignement supérieur spécialisé « Institut supérieur de l'Économie - Akademie der Wirtschaft (ISEC-AdW) » est abrogé.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2019.

*Le Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,*
Claude Meisch

